

# Règlement du Vide Grenier organisé par le Comité de quartier de Celleneuve

Le vide grenier se déroulera de 8h00 à 12h30.

Accueil des participants à partir de 7h00.

Les participants au vide grenier s'engagent à respecter le règlement suivant :

1. Emplacement libre : UN SEUL emplacement par exposant (maximum 3m x 3m)
2. Prix des emplacements : Participation libre, vous donnez ce que vous voulez aux organisateurs.
3. Pas d'inscription préalable : les inscriptions seront prises sur place le jour même ; vous devrez compléter et signer la fiche d'inscription qui vous sera distribuée au cours de la matinée. Les mentions de l'identité sont OBLIGATOIRES (Oui, on sait, c'est pénible, mais c'est la loi). L'identité des vendeurs pourra être contrôlée le jour du vide grenier, pensez à vous munir d'une pièce d'identité.
4. PAS de véhicule sur le lieu d'exposition (décharger à proximité puis aller se garer)
5. NE RIEN LAISSER à la fin du vide grenier : ni invendus, ni déchets, ni sacs, ni cartons, etc. La mairie ne fournit pas de container et n'assure pas de nettoyage pour cette manifestation.
6. Vente INTERDITE de boissons, nourritures, animaux, etc.
7. Laisser libre les allées de passage (2 m minimum) et **les accès de secours.**
8. La courtoisie est de rigueur ! Le vide-grenier est organisé par des bénévoles qui aiment bien qu'on leur dise « Bonjour » et qu'on leur parle gentiment et poliment !
9. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas ce règlement.